

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM133/2023

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Défilé des conscrits – classes en 3
Place abbé Launay, Grande Rue, rue des Forges, place des Anciens Combattants,
rue de l'Artisanat, rue Finale en Emilie et parkings de la halle et de l'Eglise

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de Madame Isabelle MOUSSOUNI, présidente des classes en 3 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur intéressé afin d'éviter tout accident et permettre le déroulement normal de cette manifestation.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réglementée sur l'itinéraire suivant : Place abbé Launay, Grande Rue, rue des Forges, Grande Rue, place des Anciens Combattants, rue de l'Artisanat, rue Finale en Emilie le dimanche 1^{er} octobre 2023, de 10 h 30 à 12 h 00, pendant le défilé des conscrits.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place sur l'itinéraire suivant : voie Nouvelle des Ferrières, route du Col de la Luère (RD24).

ARTICLE 3 : Le dimanche 1^{er} octobre 2023, de 09 h 00 à 14 h 00, le stationnement des véhicules sera interdit le long de l'Eglise, côté gauche, et devant la façade de la Halle, côté rue Finale en Emilie.

ARTICLE 4 : Les automobilistes devront se conformer aux consignes données par tout agent de la force publique ainsi que les signaleurs au moment du défilé et à la mise en place de la déviation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

21 SEP. 2023

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le Chef des sapeurs-pompiers de VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame Isabelle MOUSSOUNI, présidente des classes en 3 de GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 19 septembre 2023

LE MAIRE : B. ROMIER

